

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE Brigade	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19 1105 / 90

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
90307339	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE
O B J E T --- APPARITION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ -

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L _____, P _____, Adjudant, Cdt de brigade de _____, y résident, de la compagnie de _____
 VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 20 à 75 du Code de procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE	HEURE
CE JOUR	, six novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures, au bureau de notre unité, nous procédons à l'audition du gendarme T _____ R _____, de la compagnie de _____, affecté à la brigade de _____ et y résident.
	audition pièce n° 1 - /
--- <u>LES FAITS</u> ---	
Les faits ont été constatés le 05/11/1990, vers 19h05mn-	
Alors qu'il se trouvait sur le parking d'une grande surface, à _____, le gendarme T _____ a remarqué la présence, dans le ciel, d'un objet volant non identifié.	
Cet objet se déplaçait à vitesse réduite, dans un silence total.	
Le déclarant nous remet un croquis descriptif de l'élément qui lui est apparupièce n° 2 - /	
-- <u>ENQUETE</u> --	
Le gendarme T _____ dans sa déclaration, fait état de témoignages ayant été enregistrés dans plusieurs régions de France.	
Effectivement, dans l'heure précédant cette déclaration, une information provenant d'une radio nationale, a fait état du passage d'un O.V.N.I. dans le ciel qui aurait été vu le 05/11/1990 vers 17h. Le jour et l'heure correspondent à l'objet vu par le gendarme T _____, dans le ciel _____.	
Depuis, de nombreuses informations, de divers stations radios publiques ou privées, ont fait état de cette apparition, et de témoignages concordants.	
.....	

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M le Préfet d _____	DATE DE CLOTURE LE 10 novembre 1990	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/> 1	M le Procureur de République _____		
	<input type="checkbox"/> 1	M le Général Cdt la région Aérienne, à _____		
	<input type="checkbox"/> 2	M le Ministre de la Défense, D.G.G.N bureau Défense-Opération,	SIGNATURE(S)	
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1105 / 1990

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE

TEMOIN -

90307339/1

AUTRE CAS

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour, ^{data et heure} six novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures, au bureau de notre ^{nous trouvant à (lieu)} brigade,

Nous soussigné(s) **L** **P**, Adjudant, Cdt la brigade de , y résident,

Vu les articles 18 à 19 et 20 à 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● **PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

T, R,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M,

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

profession gendarme, résident à la brigade de

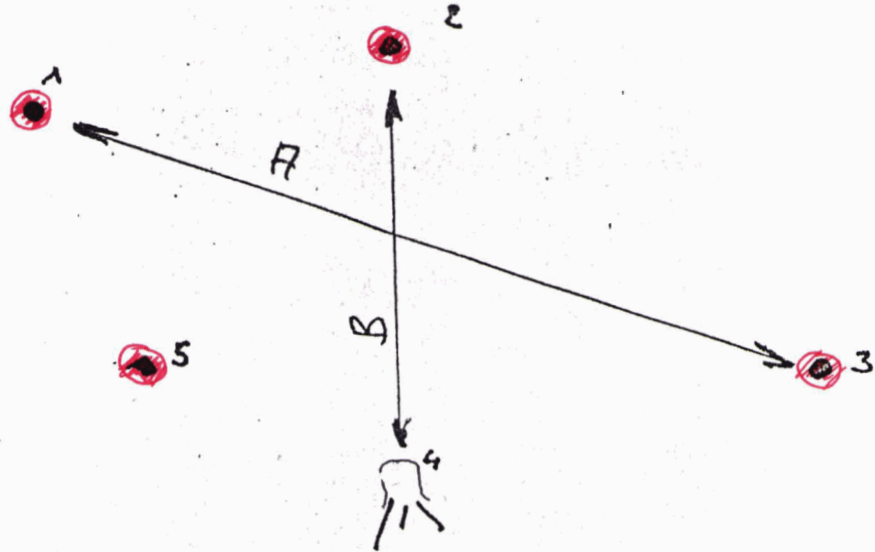
, déclare: -----"Hier soir, vers 19 heures, j'ai été témoin d'un fait "anormal" dans le ciel . Il était exactement 19h05mn, et je me ~~tr~~ trouvais devant le magasin grande surface , centre commercial de la RN -----Mon attention a été attirée, ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~, alors que je m'apprêtais à pénétrer dans le magasin, par un ensemble de lumières se déplaçant sens , soit sens OUEST--EST, parallèlement à la RN . Cet ensemble était composé de 5 moyens d'éclairage, couleurs dominantes soit rouge, soit blanc. La lumière la plus basse était vive et trouble, comme provenant d'un projecteur. Le respect de distance entre ces points lumineux m'a permis de penser qu'il ne pouvait s'agir que d'un engin volant. De plus, le silence total, je dis bien total, de cette masse dans le ciel est du, selon moi, à deux possibilités: soit il est question d'un engin type ballon dirigeable dont le pilote aurait été surpris par la tombée de la nuit, en altitude plus que basse, disons 100m à 200m du sol , raison invoquée, le silence de déplacement et la forme géométrique des éclairages, semblable à la grande Ourse en disons 10 fois plus grand, soit, pour la seconde possibilité, j'ai assisté au déplacement d'un engin très haut dans le ciel, à plusieurs dizaines de kilomètres. Dans ce dernier cas, il s'agit alors d'un appareil immensément grand. Sur le détail de forme et d'envergure, je répète que la comparaison est faisable avec la constellation grande ourse, sans la queue, en dix fois plus grand. -----J'ai souvent eu l'occasion de voir des "Étoiles filantes", j'ai observé, en Nouvelle Calédonie, la comète "Alley". J'ai participé comme mes collègues de l'époque, à la surveillance des aéroports à PARIS, et rien ne ressemble à ce que j'ai vu. Précédemment, j'ai comparé l'engin à un dirigeable. Je peux également comparer à un "Boeing" juste avant son entrée sur piste, sans la masse était imposante, non pas parce que vue (elle n'était pas visible), mais en raison de la position des lumières. Autre fait qui a attiré mon attention: la brillance de l'éclairage inférieur, comparable à une étoile grossie, ou bien à un projecteur dirigé vers le sol. -----S.I.: j'ai entendu sur les ondes, tout à l'heure, qu'un objet non identifié a été vu en France par plusieurs témoins. C'est ce qui m'a motivé pour faire cette déclaration, à laquelle je joint un croquis. Le 06/11/1990, à 10h40m; lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

la personne entendue:

l'OPJ:

90307339

Sens du mouvement



1. Eclairage rouge
2. Eclairage rouge
3. Eclairage rouge très clair
4. Eclairage blanc très vif
5. Eclairage rouge

TAILLE par comparaison--

- a/ la Grande Ourse 10 fois plus grand (supposition d'une constellation-
- b/ un ballon dirigeable de 100m de long sur 50m de large (si à 100 à 200m d'altitude
- c/ un vaisseau spatial très haut (plusieurs dizaines kilomètres d'altitude) à envergure exceptionnelle-